



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les effets redistributifs de la PAC

Jacques Bernard

Résumé

L'existence de la PAC entraîne auprès des partenaires de la Communauté des flux visibles, de nature budgétaire, mais également des flux moins apparents, de nature économique. Ces derniers sont à prendre en considération si l'on cherche à évaluer les véritables coûts et avantages de chaque pays dans la PAC. Une approche est proposée pour les cinq principales catégories de produits relevant du FEOGA-Garantie et neuf pays de la Communauté (à l'exception de la Grèce), pour les années 1974 à 1982.

Abstract

There are both visible and hidden flows between member countries related to the CAP. Visible flows come from the budget. But overall transfers for the economy are rather to be taken into account for a cost benefit analysis of every country's situation. This study is carried out for the five main agricultural products depending of the guarantee section of EAGGF, nine Member States - Greece being excepted -for the years 1974 to 1982.

Citer ce document / Cite this document :

Bernard Jacques. Les effets redistributifs de la PAC. In: Économie rurale. N°164, 1984. pp. 23-28;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3110>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_164_1_3110

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES EFFETS REDISTRIBUTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Jacques BERNARD*

Résumé :

L'existence de la PAC entraîne auprès des partenaires de la Communauté des flux visibles, de nature budgétaire, mais également des flux moins apparents, de nature économique. Ces derniers sont à prendre en considération si l'on cherche à évaluer les véritables coûts et avantages de chaque pays dans la PAC. Une approche est proposée pour les cinq principales catégories de produits relevant du FEOGA-Garantie et neuf pays de la Communauté (à l'exception de la Grèce), pour les années 1974 à 1982.

Summary :

DISTRIBUTIVE EFFECTS OF THE CAP

There are both visible and hidden flows between member countries related to the CAP. Visible flows come from the budget. But overall transfers for the economy are rather to be taken into account for a cost benefit analysis of every country's situation. This study is carried out for the five main agricultural products depending of the guarantee section of EAGGF, nine Member States - Greece being excepted - for the years 1974 to 1982.

Du fait qu'il appartient à la Communauté, chaque Etat membre importe ou exporte ses produits agricoles à un prix le plus souvent supérieur aux cours mondiaux. Il en résulte pour lui un certain transfert, par rapport à une situation où il opèrerait aux niveaux de prix internationaux. Un pays importateur net est pénalisé. Un pays exportateur net est au contraire favorisé. Le « transfert économique » que l'on se propose d'évaluer tient compte d'autres composantes du FEOGA-Garantie, comme les MCM et les aides aux produits. Il doit également intégrer la contribution de chaque Etat au financement des mesures de soutien des marchés. Au total, il permet d'apprécier ce que coûterait ou rapporterait à chaque pays, en termes économiques et non pas seulement budgétaires, le fait de renationaliser sa politique agricole, sans la modifier par ailleurs. Cette approche conventionnelle et statique ne saurait prétendre mesurer les effets dynamiques, souvent cumulatifs, liés à l'existence d'un marché élargi. Aussi les montants absolus des avantages ou inconvénients que retirent les différents partenaires de la PAC doivent-ils être interprétés avec précaution. Toutefois, le classement des pays bénéficiaires ou non de la PAC reflète vraisemblablement bien la réalité, de même que les évolutions qui sont retracées. Elles peuvent aider à comprendre les attitudes nationales vis-à-vis de la PAC.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Le transfert économique est évalué selon une méthode proposée par U. Koester (1977). On l'estime sur cinq catégories de produits, qui représentent en 1981 62% de la production agricole finale de la Communauté : céréales (blé, orge, maïs), sucre, produits laitiers (poudre et beurre), viandes bovines et porcines, pour 9 Etats-membres, la Grèce n'étant pas analysée.

Les résultats présentent des analogies avec d'autres approches, mises en œuvre en particulier en RFA (voir H. Ahrens dans ce même numéro) et au Royaume-Uni (Buckwell, Harvey, Thomson, Parton, 1982. Cambridge Economic Policy Group, 1979 et Rollo, Warwick 1979).

1. Le transfert économique

La formulation de base du transfert correspond d'une part à l'avantage ou l'inconvénient pour un pays et un produit donné qu'entraîne le fait d'exporter ou de s'approvisionner à un prix différent de celui du marché mondial, d'autre part à la dépense ou à la recette budgétaire que cet écart de prix entraîne pour le pays concerné. Ce premier transfert peut être appelé « transfert brut » :

$$TB_i^j = (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j - P_m^j) - \alpha_i \cdot (\sum_{i=1}^9 (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j - P_i^j))$$

avec : TB_i^j : transfert brut relatif au produit j et au pays i

Q_i^j : production du produit j dans le pays i

D_i^j : utilisations intérieures du produit j dans le pays i

P_c^j : prix communautaire du produit j

P_m^j : prix sur les marchés des pays-tiers du produit j

α_i : clef budgétaire du pays i

Dans ce calcul sont pris en compte les effets des prélèvements et des restitutions par le biais des prix relatifs ainsi que la partie des frais de stockage correspondant au différentiel entre prix mondial et communautaire.

* Direction de la Prévision, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, 151 rue St-Honoré 75056 Paris RP.

1. De 1974 à 1977 est également calculé un transfert intégrant l'effet redistributif des Montants Compensatoires Adhésion du Royaume Uni.

Pour un produit donné, un transfert de signe positif traduit un avantage retiré de l'appartenance à la PAC. Inversement pour un transfert de signe négatif. Par construction la somme des transferts est nulle, le bénéfice d'un pays étant nécessairement financé par un autre Etat-membre.

La médiocre qualité des statistiques communautaires en matière de commerce extérieur (la somme des exportations n'est pas égale à la somme des importations) nous oblige à réaliser ces calculs de manière conventionnelle : ils sont fondés sur des courants d'échanges fictifs estimés à partir des bilans d'approvisionnement.

A ce transfert brut doivent s'ajouter les effets redistributifs résultant de la pratique des MCM et de l'octroi des aides directes. En effet pour chacun des cinq produits mentionnés ci-dessus, le jeu des MCM et le versement de certaines aides peuvent modifier de façon importante la configuration des transferts. De plus, la cotisation liée à la production de sucre du quota B (et du quota A à partir de 1982) fait l'objet d'un traitement particulier.

Ces différents transferts sont calculés de la même manière que le transfert brut :

$$TM_i^j = MCM_i^j P_b^j (Q_i^j - D_i^j) - \alpha_i (\sum_{i=1}^9 MCM_i^j P_b^j (Q_i^j - D_i^j))$$

ou TM_i^j = transfert lié aux MCM pour le produit j et le pays i

MCM_i^j = taux de MCM pour le produit j et le pays i

P_b^j = prix base du calcul des MCM pour le produit j (le plus souvent le prix d'intervention)

$$TA_i^j = A_i^j - \alpha_i (\sum_{i=1}^9 A_i^j)$$

ou TA_i^j = transfert lié aux aides pour le produit j et le pays i

A_i^j = montant des aides directes en faveur du produit j dans le pays i

$$TCS_i^j = CS_i^j - \alpha_i (\sum_{i=1}^9 CS_i^j)$$

ou TCS_i^j = transfert lié à la cotisation sucre pour le pays i. Pour tout autre produit que le sucre ce transfert est nul.

CS_i^j = montant de la cotisation sucre pour le pays i

Le transfert économique intégrant les effets liés aux MCM, aux aides, à la cotisation sucre s'écrit, pour chacun des produits :

$$TE_i^j = (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j + MCM_i^j P_b^j - P_m^j) + A_i^j - \alpha_i (\sum_{i=1}^9 (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j + MCM_i^j P_b^j - P_m^j) + \sum_{i=1}^9 A_i^j)$$

Pour les cinq catégories de produits (8 produits élémentaires si l'on considère la décomposition en 3 des céréales et en deux des produits laitiers) on a donc :

$$TE_i^8 = \sum_{j=1}^8 (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j + MCM_i^j P_b^j - P_m^j) + \sum_{j=1}^8 A_i^j - \alpha_i (\sum_{i=1}^9 \sum_{j=1}^8 (Q_i^j - D_i^j) (P_c^j + MCM_i^j P_b^j - P_m^j) + \sum_{i=1}^9 \sum_{j=1}^8 A_i^j)$$

TE_i^8 = transfert économique lié aux 8 produits pour le pays i.

Les effets redistributifs liés à ces 8 produits sont intéressants à isoler. En effet, pour la majorité des pays l'essentiel des transferts leur est attaché. Cette situation résulte du fait que ces produits bénéficient du système de protection le plus favorable par le biais de l'organisation commune des marchés. Toutefois, depuis plusieurs années, le souci de rétablir un certain équilibre entre les pays de la Communauté en matière de flux financiers a conduit à développer l'octroi de certaines aides. En particulier, les produits méditerranéens ont bénéficié d'un régime de plus en plus favorable. Pour tenir compte de ce phénomène, deux transferts ont été ajoutés aux précédents, prenant en compte la totalité des dépenses liées aux « autres produits végétaux et animaux » (hormis les 8 produits précédents). Ces dépenses ont été traitées comme les aides directes ci-dessus ; ceci pour deux raisons : dans de nombreux cas et pour la plus grosse part des montants, il s'agit effectivement d'aides directes ; pour un certain nombre de ces produits, il n'existe pas de marché mondial de référence qui permette de calculer un écart de prix.

Ces transferts sont calculés comme suit :

$$TAPVi = DAPVi - \alpha_i \sum_{i=1}^9 DAPVi$$

$$TAPAi = DAPAi + \alpha_i \sum_{i=1}^9 DAPAi$$

$TAPAi, TAPVi$ = transferts liés aux autres produits animaux, végétaux, pour le pays i

$DAPAi, DAPVi$ = dépenses en faveur des autres produits animaux, végétaux pour le pays i

Au total, le transfert économique relatif au pays i est égal à

$$TE_i = \sum_{j=1}^8 TE_i^j + TAPVi + TAPAi$$

2. Le retour budgétaire

Le retour budgétaire (ou transfert budgétaire selon notre terminologie) est l'indicateur le plus souvent retenu pour apprécier l'avantage ou l'inconvénient que la participation à la PAC entraîne pour un pays. Il est déterminé par :

$$TBG_i = DFEOGA_i - \beta_i \sum_{i=1}^9 DFEOGA_i$$

avec :

- TBG_i = transfert budgétaire en faveur du pays i
DFEOGA_i = dépense du FEOGA garantie en faveur du pays i
 β_i = clef budgétaire du pays i (2)

Ce transfert correspond aux sommes encaissées par un pays en provenance du FEOGA, diminuées de la quote-part du pays au financement des dépenses communes.

En théorie, le passage du transfert budgétaire au transfert économique s'effectue en ajoutant au transfert budgétaire le transfert provenant des échanges agricoles intracommunautaires.

$$TE_i = TBG_i + \sum_j (E_i^j - I_i^j) (P_c^j - P_m^j)$$

avec :

- E_i^j = exportations à destination de la CEE du produit j par le pays i
 I_i^j = importations en provenance de la CEE du produit j par le pays i

L'égalité précédente montre que le retour budgétaire, à l'inverse du transfert économique, n'intègre pas l'avantage (ou l'inconvénient) qui résulte pour un pays du commerce agricole intra-CEE, à des prix différents de ceux du marché mondial.

On peut en conclure que le transfert économique donne une meilleure approche que le retour budgétaire des flux entre pays qu'entraîne le fonctionnement de la PAC.

Le transfert budgétaire sera plus fort que le transfert économique pour les pays importateurs nets dans leur commerce avec la CEE (les prix communautaires étant très généralement supérieurs aux prix mondiaux). La situation est inverse pour les pays exportateurs nets. L'écart entre transfert économique et retour budgétaire sera d'autant plus important pour un pays que son commerce agricole sera plus développé.

Le transfert économique tel que nous le décrivons ici correspond, au signe près, au montant du coût ou du bénéfice qu'entraînerait pour chacun des pays isolément l'application d'une politique agricole identique à la PAC. Dans une telle configuration, le commerce agricole intra-CEE donnerait lieu à restitutions (et prélèvements) financés par les pays exportateurs (perçus par les pays importateurs). De même les dépenses de soutien nationales incomberaient à chacun des Etats. De ce fait, le transfert économique peut être considéré comme une approximation du coût pour chaque pays d'une renationalisation de la PAC en supposant toutefois que les flux d'échanges intracommunautaires se maintiennent à l'identique.

RÉSULTATS

Relativement à la taille de son économie, l'Irlande est de très loin le principal bénéficiaire de la PAC. Le transfert positif qui lui revient représente 15,1 % de la valeur de sa production agricole, soit 2,7 % de son PIB en 1982. Au cours des années antérieures, les avantages retirés par

l'Irlande ont été encore plus considérables, puisqu'ils correspondaient à près de 30 % de la valeur de production agricole de 1977 à 1980, et plus de 7 % du PIB en 1977 et 1978.

Le Danemark est dans une situation également très favorable au sein de la PAC, quoiqu'à un moindre degré que l'Irlande. En 1982, le transfert économique que lui procure la PAC équivaut à 10 % de sa production agricole (1 % de son PIB). Mais de 1976 à 1979 les gains se situaient presque à 20 % de la valeur de la production.

En niveau, le transfert du Danemark atteint 78 % de celui de la France en 1982, alors que son agriculture a une production six fois inférieure.

L'Irlande et le Danemark sont deux pays fortement agricoles dont la participation au budget communautaire demeure réduite, eu égard aux dépenses du FEOGA en leur faveur. Les transferts positifs proviennent pour l'essentiel des productions animales : le seul transfert lié à cette catégorie de produits représente de 35 à 37 % de la production animale entre 1977 et 1980 pour l'Irlande, et 22 à 25 % pour le Danemark.

La diminution des transferts au cours des années récentes est due à la réduction de la différence entre prix mondiaux et communautaires.

Par ordre décroissant de bénéfice retiré par la PAC, en relation avec l'importance du secteur agricole, on trouve ensuite les Pays-Bas, avec un transfert de l'ordre de 4 % de la production agricole finale en 1982. De nouveau, l'avantage est acquis grâce aux productions animales. Le transfert positif provenant des produits d'élevage varie selon les années entre 8 et 13 % de la valeur de la production animale, tandis que sur les produits végétaux le transfert négatif se situe autour de 8 % de la valeur de production. En 1980 et 1981, par suite du rapprochement entre cours communautaires et mondiaux, en particulier pour les produits laitiers et le porc, le transfert économique s'est sensiblement réduit. Mais l'écart se creuse de nouveau en 1982 sur le prix du porc et le transfert tend à se rétablir.

Bien qu'elle enregistre le transfert économique le plus important de tous les Etats-membres depuis 1978, la France ne retire de la PAC « que » l'équivalent de 2 % de la valeur de sa production agricole en 1982. Au cours des années 1978 à 1980, son transfert était en proportion, plus de deux fois supérieur.

Ce transfert positif provient principalement des productions végétales ; il a représenté jusqu'à 11 % de la valeur de la production végétale en 1978 (5,4 % en 1982) ; plus précisément, les céréales occasionnent une augmentation importante du profit que la France retire de la PAC de 1976 à 1979, la hausse des excédents correspondant à une période de baisse des cours mondiaux. Par la suite, le rapprochement des prix mondiaux et communautaires, le développement des aides aux produits méditerranéens dont la France bénéficie dans une faible proportion, aboutissent à une réduction relative à son transfert positif. Le transfert lié aux productions animales est d'un montant beaucoup plus faible ; il évolue de manière quasi contra-cyclique par rapport au transfert lié aux productions végétales. Il est le plus souvent d'un montant faible ou négatif du fait notamment du déficit en viande de porc, sauf en 1975, 1980 et 1981. Le

2. Cette clef est différente de la clef ci retenue précédemment pour le calcul des autres transferts. Elle est en effet calculée en tenant compte des prélève-

ments et de la cotisation sucre qui interviennent à un autre niveau dans le calcul du transfert économique.

jeu des MCM pèse également sur l'évolution du transfert français : ces montants fonctionnant comme taxes à l'exportation dans le cas de la France, réduisent le profit retiré du commerce extérieur agroalimentaire ; cette situation s'observe en particulier de 1977 à 1979, années au cours desquelles les taux de MCM étaient élevés (transferts négatifs supérieurs à 400 Mio ECU).

Etant donné le caractère aléatoire du profit que la France retire des productions animales, on peut conclure que le transfert positif dont bénéficie notre pays est assis sur deux produits, le sucre et les céréales, ces dernières ayant un rôle primordial. On notera la fragilité de cette situation, le transfert positif lié aux céréales représentant, en 1982 par exemple, 88 % du transfert total.

Le cas de l'Italie est assez paradoxal. Bien qu'étant un pays fortement agricole, elle enregistre un transfert négatif élevé de 1975 à 1979. Cette situation provient du faible degré d'organisation commune des productions méditerranéennes, en même temps que du déficit en produits animaux, avec l'effet aggravant des MCM. Au contraire, à compter de 1979, l'augmentation des aides aux produits méditerranéens réduit l'importance du transfert négatif, qui fait place à un transfert positif en 1982.

Les autres pays étudiés, Belgique, Luxembourg, Allemagne Fédérale et Royaume-Uni subissent du fait de la PAC un transfert économique négatif.

La Belgique et le Luxembourg connaissent ensemble un transfert négatif à hauteur de $-3,4\%$ de la valeur de la production agricole en 1982. La position de ces deux pays était pourtant presque équilibrée au cours de certaines années comme 1976 et 1978. Le transfert est nettement positif pour les produits animaux (1 à 4 % de leur valeur selon les années) mais plus fortement négatif pour les végétaux (-8 à -14% de leur valeur depuis 1976). Les fluctuations des cours mondiaux par rapport aux prix communautaires étaient auparavant le principal déterminant des transferts. A la fin de la période, toutefois, l'importance des aides aux produits - dont ces deux pays bénéficient peu mais qu'ils financent comme les autres - entraîne l'existence d'un transfert sans doute plus durablement négatif.

Le transfert économique de la RFA reste continuellement négatif sur la période considérée. En valeur absolue, il tend cependant à se réduire progressivement de 1975 à 1981, avant remboursement au Royaume-Uni, évoluant de $-4,50\%$ de la valeur de la production agricole à $-3,8\%$. Avec l'allègement de la contribution britannique, il représente $-4,8\%$ de la valeur de la production agricole en 1981.

Les produits végétaux sont à l'origine de l'essentiel du transfert économique allemand : entre -9 et -10% de la valeur de la production correspondante. Inversement, le transfert négatif que l'on observe sur les produits animaux devient très modéré à partir de 1980.

L'amélioration de l'auto-suffisance en produits agricoles a joué dans le sens de la réduction du transfert négatif. Mais le rôle de la RFA comme principal contribuable au budget de la Communauté a eu l'effet inverse, compte tenu notamment de l'accroissement des aides aux produits méditerranéens.

Enfin, le Royaume-Uni, du fait de sa position d'importateur net de produits agricoles, connaît un transfert négatif

«structurel» dont l'évolution est cependant spectaculaire. Après la phase d'adhésion à la Communauté, le déficit économique se creuse jusqu'en 1979, où il représente 16,8 % de la valeur de la production agricole. Puis, sans même considérer l'allègement de la contribution consenti par les partenaires, le transfert se résorbe de moitié en trois ans, essentiellement grâce à l'essor de la production intérieure. Alors que le transfert négatif sur les produits végétaux atteint -21% de la valeur de la production en 1979, il n'est plus que de $-12,4\%$ en 1982. Dans le même temps le transfert dû aux produits animaux passe de -15% à $-7,2\%$ de la valeur de la production.

Les MCM ont un rôle important dans l'évolution du transfert du Royaume-Uni. Ce pays, déficitaire en produits agricoles, avait des MCM négatifs d'un taux souvent très élevé jusqu'en 1979. Il en résultait pour lui un transfert positif d'un fort montant (784 Mio ECU en 1977, 687 Mio ECU en 1978) qui a eu pour effet d'atténuer le transfert dû aux échanges commerciaux. On peut dire que ce pays a admirablement joué de cette arme que sont les MCM. A partir de 1980, du fait du renforcement de la Livre Sterling, les MCM britanniques deviennent cependant positifs. Leur taux moyen était proche de 10 % en 1981 et 1982. Le Royaume-Uni se trouve alors dans la même situation que la RFA et supporte à cause de ces MCM un transfert négatif de -216 Mio ECU en 1981 et -156 Mio ECU en 1982. Cependant, les MCM positifs fonctionnent comme une protection pour les produits agricoles britanniques. Ils favorisent alors la vive expansion de la production au cours des trois dernières années.

Ayant en outre obtenu de ses partenaires une réduction de sa contribution, le Royaume-Uni limite encore le solde de son transfert négatif. Par rapport à la valeur de la production agricole, celui-ci est finalement peu différent de celui de la RFA en 1982 ($-4,9\%$ au lieu de $-4,8\%$).

Malgré son caractère nécessairement conventionnel et partiel, l'analyse des transferts met en évidence une réalité qui, auparavant, restait intuitive et non quantifiée. Il apporte un élément d'éclairage aux stratégies des différents partenaires de la PAC. Même si l'aspect strictement budgétaire de l'organisation communautaire est le plus souvent mis en avant, il est probable que les attitudes vis-à-vis de la PAC, et les positions de négociations, sont plus largement influencées par les effets économiques, qui sont pris en compte ou anticipés avec plus ou moins de justesse.

L'instrument d'analyse proposé se prête aussi à d'autres applications comme par exemple l'approche d'évolutions en volume, que l'on obtient en utilisant un ECU constant. On peut ainsi montrer que la somme des transferts de même signe augmente entre 1974 et 1979. Elle signifie un **accroissement des disparités de situation entre Etats-membres**, sous la forme d'un creusement des écarts entre pays bénéficiaires et pays pénalisés. En 1980 et 1981, avec le rapprochement des cours mondiaux et communautaires de produits agricoles et à la faveur de l'allègement de la contribution britannique, ces disparités se réduisent, alors qu'elles tendent à s'élargir de nouveau en 1982.

On peut de cette façon mieux concevoir les faiblesses ou au contraire les atouts dont disposent les différents pays, mettre en évidence la façon dont ils s'adaptent à la PAC, et les aider à percevoir en quel sens il convient qu'ils la fassent évoluer.

BIBLIOGRAPHIE

BUCKWELL A.E., HARVEY D.R., THOMSON K.J., PARTON K.A. (1982). — The costs of the Common Agricultural Policy. Croom Helm. London and Canberra, 1982.

Cambridge Economic Policy Group (1979). — Policies of the EEC.

Cambridge Economic Policy Review. Gower Press. n° 5 April 1979.

KOESTER U. (1977). — The redistributive effects of the common agricultural financial system. European Review of Agricultural Economics, 1977, vol. 44.

ROLLO J.M.C., WARWICK K.S. (1979). — The CAP and the resource flows among EEC Member States. Government Economic Service Working Paper n° 27. Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, London SW1A 2 HH, 1979.

ANNEXE

Tableau 1. — Transfert économique total

Mio d'ECU courants

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980 (1)	1981 (1)	1982 (1)
RFA	— 335,3	— 669,3	— 674,2	— 726,7	— 649,6	— 682,6	— 726,5 (— 688,6)	— 920,4 (— 709,5)	— 1278,8 (— 993,7)
FR	— 377,7	— 155,9	+ 259,5	+ 640,9	+ 1254,8	+ 1540,8	+ 1313,0 (+ 1337,8)	+ 774,5 (+ 920,2)	+ 754,5 (+ 970,9)
IT	— 15,7	— 261,1	— 443,9	— 595,1	— 1036,3	— 717,8	— 294,2 (— 280,8)	— 41,7 (+ 57,0)	+ 98,3 (+ 219,8)
P-B	+ 271,3	+ 247,5	+ 540,1	+ 392,1	+ 388,7	+ 490,7	+ 195,8 (+ 204,7)	+ 202,9 (+ 250,9)	+ 476,4 (+ 542,6)
UEBL	— 38,1	— 168,5	— 7,2	— 71,0	— 20,9	— 81,2	— 131,7 (— 125,0)	— 183,8 (— 147,4)	— 157,7 (— 108,7)
RU	+ 149,4	+ 303,9	— 696,0	— 976,8	— 1538,4	— 2100,4	— 1582,8 (— 1678,7)	— 736,0 (— 1297,3)	— 955,5 (— 1724,6)
IRL	+ 47,8	+ 309,0	+ 339,6	+ 590,4	+ 743,2	+ 734,7	+ 684,8 (+ 686,0)	+ 534,5 (+ 541,3)	+ 476,6 (+ 486,5)
DK	+ 298,4	+ 394,4	+ 682,2	+ 746,2	+ 858,6	+ 815,9	+ 541,8 (+ 544,7)	+ 370,0 (+ 384,8)	+ 586,2 (+ 607,4)
Total des transferts de même signe	766,9	1254,8	1821,3	2369,6	3245,2	3582,1	2735,4 (2773,1)	1881,9 (2154,1)	2392,0 (2827,0)

1. Le chiffre entre parenthèses ne tient pas compte du remboursement de la contribution britannique.

Tableau 2. — Part du transfert économique dans la production agricole finale (en %)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
RFA	— 2,49	— 4,50	— 3,77	— 3,70	— 3,18	— 3,21	— 3,36 (— 3,19)	— 3,99 (— 3,08)	— 4,79 (— 3,72)
FR	— 2,03	— 0,76	+ 1,13	+ 2,68	+ 4,81	+ 5,28	+ 4,27 (+ 4,36)	+ 2,36 (+ 2,80)	+ 2,02 (+ 2,60)
IT	— 0,11	— 1,65	— 2,72	— 3,31	— 5,30	— 3,27	— 1,19 (— 1,14)	— 0,16 (+ 0,22)	+ 0,35 (+ 0,77)
P-B	+ 5,19	+ 4,19	+ 7,43	+ 4,93	+ 4,65	+ 5,53	+ 2,09 (+ 2,19)	+ 1,89 (+ 2,33)	+ 3,95 (+ 4,50)
UEBL	— 1,34	— 5,43	— 0,20	— 1,90	— 0,54	— 2,05	— 3,18 (— 3,02)	— 4,18 (— 3,30)	— 3,43 (— 2,36)
RU	+ 1,86	+ 3,61	— 7,26	— 9,50	— 14,27	— 16,82	— 10,84 (— 11,49)	— 4,41 (— 7,50)	— 4,92 (— 8,87)
IRL	+ 3,74	+ 20,08	+ 20,58	+ 28,08	+ 30,84	+ 29,19	+ 27,67 (+ 27,72)	+ 19,29 (+ 19,54)	+ 15,13 (+ 15,45)
DK	+ 10,71	+ 13,43	+ 19,27	+ 18,88	+ 20,03	+ 18,68	+ 12,15 (+ 12,21)	+ 7,28 (+ 7,57)	+ 10,19 (+ 10,56)

1. Les chiffres entre parenthèses ne tiennent pas compte du remboursement de la contribution britannique.

Tableau 3. — Transfert lié aux MCM

Mio d'ECU courants

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
RFA	- 113,8	- 105,7	- 224,4	- 439,4	- 308,4	- 145,6	+ 8,5	+ 59,5	+ 32,0
FR	- 104,0	- 124,4	- 170,0	- 440,3	- 581,2	- 463,2	- 143,0	+ 33,8	- 40,4
IT	+ 107,6	+ 17,7	+ 206,7	+ 319,3	+ 383,0	+ 290,9	+ 122,6	+ 69,4	+ 87,3
P-B	- 0,4	+ 0,9	- 27,9	- 68,7	- 55,1	- 5,2	+ 15,8	+ 37,6	+ 95,8
UEBL	- 6,1	- 9,7	- 32,7	- 59,7	- 47,2	- 22,4	+ 5,4	+ 10,1	- 12,6
RU	+ 198,9	+ 299,3	+ 384,8	+ 784,2	+ 686,9	+ 370,1	- 7,0	- 215,5	- 156,1
IRL	- 80,2	- 75,0	- 125,1	- 69,1	- 54,6	- 11,1	- 0,7	+ 1,6	- 0,1
DK	- 2,0	- 3,3	- 11,4	- 26,3	- 23,4	- 13,5	- 1,6	+ 3,5	- 6,1

1. Calculé pour les cinq catégories de produits.

Tableau 4. — Retour budgétaire du FEOGA-Garantie

Mio d'ECU courants

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980 (1)	1981 (1)	1982 (1)
RFA	- 379	- 809	- 811	- 743	- 388	- 855	- 958 (- 922)	- 1323 (- 1115)	- 1466 (- 1191)
FR	- 64	+ 108	+ 169	- 1	- 224	+ 184	+ 618 (+ 642)	+ 687 (+ 832)	+ 234 (+ 440)
IT	- 18	+ 131	+ 136	+ 133	- 90	+ 353	+ 425 (+ 440)	+ 564 (+ 659)	+ 1000 (+ 1127)
P-B	+ 99	- 48	+ 148	+ 177	+ 193	+ 401	+ 598 (+ 608)	+ 299 (+ 352)	+ 517 (+ 587)
UEBL	- 84	- 154	- 46	- 40	+ 11	+ 51	- 143 (- 135)	- 171 (- 130)	- 188 (- 131)
RU	+ 220	+ 477	+ 132	- 2	- 156	- 898	- 1354 (- 1450)	- 641 (- 1205)	- 766 (- 1531)
IRL	+ 73	+ 138	+ 79	+ 221	+ 286	+ 380	+ 460 (+ 461)	+ 330 (+ 336)	+ 378 (+ 387)
DK	+ 153	+ 157	+ 193	+ 255	+ 368	+ 384	+ 354 (+ 356)	+ 256 (+ 271)	+ 291 (+ 312)

1. Les chiffres entre parenthèses ne tiennent pas compte de l'accord du 30 mai 1980. De 1973 à 1977, les Montants Compensatoires Adhésion ont été réimputés au bénéfice du Royaume-Uni. Les MCM acquittés par les Etats-membres exportateurs en lieu et place des Etats-membres importateurs sont affectés à ces derniers (article 2 bis).